

TROISIÈME PARTIE

VERS L'ÉCOLE DU FUTUR

L'École doit viser la réussite scolaire pour tous. Il lui faut pour cela placer l'élève, l'enfant, l'adolescent et son bien-être au cœur de ses préoccupations. Il lui faut aussi pouvoir s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus, et sur un système éducatif à la fois efficace et juste.

1. La réussite scolaire pour tous

Refonder, c'est changer dans chaque école, dans chaque établissement, dans chaque classe, le quotidien de l'élève : modalités d'apprentissage, rythmes, évaluation, doivent être au service de la réussite et de l'épanouissement de tous.

La concertation a confirmé la nécessité de privilégier enfin la scolarité obligatoire – l'école primaire et le collège – pour transmettre les apprentissages fondamentaux et combattre l'échec scolaire à sa source à travers une pédagogie de la mise en confiance. Le lycée est mieux doté en France que dans la plupart des pays comparables. Cette situation a été préjudiciable aux débuts de la scolarité.

La priorité à l'école primaire

➔ Affecter en priorité les moyens supplémentaires en personnels qui vont être créés dans les écoles maternelles et primaires en ciblant d'abord les territoires en difficulté.

■ Redonner du sens à l'école maternelle

La mission de l'école maternelle, qui est d'accompagner les débuts de l'enfant à l'École, fait d'elle une structure spécifique. L'école maternelle doit être clairement identifiée et centrée sur les

apprentissages premiers, et notamment le langage oral, grâce à une rénovation de ses objectifs d'enseignement et à des approches pédagogiques adaptées. Elle doit être préservée de la pression de l'évaluation. Comme cela a été souligné dans un atelier, la confiance ne peut s'installer dans un contexte de mise en échec. Parce que la scolarisation précoce, dans ces conditions, contribue fortement à l'amélioration des trajectoires des élèves des milieux défavorisés, elle doit être largement développée.

- ➔ Conforter l'identité de l'école maternelle en redéfinissant son rôle et ses missions, en réunissant en un seul cycle petite, moyenne et grande sections et en assurant une formation spécifique à tous les personnels qui y interviennent.
- ➔ Développer la scolarisation à partir de deux ans, dans des conditions adaptées aux enfants et à leurs besoins psychologiques et physiologiques, en commençant dès la rentrée 2013 dans les territoires en difficulté.

■ École élémentaire : une pédagogie renouvelée au service des apprentissages fondamentaux

Pour être en mesure de transmettre les premiers éléments d'une culture commune faite des savoirs fondamentaux, des compétences et des valeurs indispensables à une poursuite d'études réussie, l'école élémentaire doit repenser ses programmes jugés trop lourds, faire évoluer ses pédagogies, prévenir les difficultés et les traiter en apportant à chaque élève une réponse adaptée à des besoins clairement identifiés.

- ➔ Affecter plus de maîtres que de classes pour permettre aux équipes pédagogiques de travailler autrement et mieux, en développant le travail en commun, en apportant, dans la classe, un accompagnement personnalisé aux élèves qui en ont besoin et en facilitant l'engagement des familles dans le projet de réussite scolaire de leurs enfants. Cette mesure doit concerner en priorité les territoires en difficulté, bénéficier d'abord aux premiers niveaux d'enseignement – CP-CE1 – et être généralisée progressivement.
- ➔ Intégrer l'aide personnalisée dans le temps scolaire et organiser l'accompagnement du travail personnel à l'école même, dans le cadre d'une réforme des rythmes. Ceci signifie la suppression effective des devoirs à la maison.

- ➔ L'enseignement d'une langue étrangère doit être abordé dès le cours préparatoire. Il doit être assuré par des maîtres qualifiés, en utilisant les technologies modernes disponibles et avec pour objectif privilégié la maîtrise orale de la langue.

Un collège repositionné

Pour gérer l'hétérogénéité scolaire, le collège unique, devenu au cours des années largement une fiction, doit assumer la continuité avec l'école primaire. Il faut en finir avec la multiplication des systèmes optionnels et la ségrégation croissante entre collèges afin de construire une réelle mixité scolaire, bénéfique pour la réussite de tous. Les objectifs du collège doivent clairement s'inscrire dans la double logique du socle commun de la scolarité obligatoire et de la poursuite d'études dans le second cycle. Il doit préparer à toutes les voies du lycée, grâce à une pédagogie renouvelée et une attention portée au développement de l'enfant, en mariant cadrage national fort (contenu des programmes, horaires disciplinaires, formes de certification, référentiels de formation initiale des personnels...) et souplesse dans la mise en œuvre pédagogique. Il doit, enfin, se soucier du développement des enfants et adolescents qui lui sont confiés.

■ Fluidifier la transition école-collège

Dans le cadre de la mise en œuvre du socle, il convient d'articuler les enseignements du collège avec ceux de l'école élémentaire et de fluidifier la transition école-collège. La marche est haute pour certains enfants : il faut les aider à la franchir. Au-delà du simple renforcement des liens déjà institutionnalisés entre maîtres de CM2 et enseignants de 6^e, d'autres mesures sont nécessaires, comme par exemple une redéfinition des cycles pouvant être situés sur les deux niveaux d'enseignement.

- ➔ Pour passer de manière progressive du maître unique aux professeurs spécialisés, organiser un enseignement regroupé en champs disciplinaires à la fin de l'école primaire et au début de la scolarité au collège.
- ➔ Faciliter les collaborations pédagogiques et les concertations communes (projets communs, services partagés...), notamment par l'expérimentation de l'association d'un collège et des écoles de son secteur.

■ Un collège où l'on apprend autrement

- ➔ Dans le cadre de classes hétérogènes, multiplier et diversifier les supports, les approches et les méthodes pédagogiques, en vue de l'acquisition, par tous, du socle commun (suivi des élèves en petits groupes, tutorat, pédagogie du projet, pédagogie coopérative...).
- ➔ Moduler les emplois du temps en fonction du projet pédagogique, car des plages horaires longues sont plus pertinentes pour certaines activités. Ne plus avoir pour seul modèle d'organisation la séquence unique d'une heure, envisager des emplois du temps plus souples et évolutifs.
- ➔ Donner à tous les élèves de collège – et non sous une forme optionnelle – une culture économique, sociale et professionnelle qui leur permette de découvrir le champ des possibles et de construire leur avenir professionnel, en l'inscrivant obligatoirement dans l'emploi du temps.

Un nouveau socle commun

Malgré les difficultés rencontrées dans la conception et la mise en œuvre du socle commun, un consensus a émergé sur la nécessité de définir un ensemble de compétences et de connaissances obligatoires pour tous. Ce socle commun doit être le principe organisateur de l'enseignement obligatoire à condition de ne pas être conçu comme un savoir minimum. Il est cependant essentiel de faire évoluer les programmes pour qu'ils soient en cohérence avec le socle et de valider à l'issue de la scolarité obligatoire la réalité des acquis des élèves. Cela nécessite de réformer le diplôme national du brevet pour prendre en compte le socle.

- ➔ Réaffirmer la nécessité d'un programme obligatoire de culture et de compétences communes qui constitue l'engagement de la Nation à l'égard de tous ses citoyens et organiser les programmes d'enseignement pour atteindre les objectifs de celui-ci.
- ➔ Pratiquer, plutôt qu'une notation-sanction, une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, compréhensible par les familles, notamment en réformant le livret personnel de compétences (LPC) actuel. Diversifier les modalités de l'évaluation (évaluation de groupes, de projets, auto-évaluation).
- ➔ Remplacer progressivement le redoublement, coûteux et inefficace, par d'autres modes de remédiation assurant une progression plus homogène des classes.